



Régularisation d'un parent étranger d'un enfant (né) en france

Par **sergio93**, le **02/08/2011** à **20:59**

Bonjour à tous,

Je m'explique.

Ma femme est enceinte de 6 mois (l'accouchement est prévu en novembre).
Elle est entrée avec un visa touristique de 3 mois (fin début septembre).

Quelle est la meilleure solution à demander à la préfecture ??

Carte temporaire "vie privée vie familiale"
renouvellement de son visa touristique

Vous avez compris, je veux absolument qu'elle reste légalement en France pour
l'accouchement et bien sur après.

Un de mes amis m'a dit demande un dossier "régularisation d'un parent d'enfant né en france".
Je trouve nulle part ce genre de dossier.
En plus, ma fille n'est pas encore née. faut il faire une reconnaissance en paternité ?? Est ce
vraiment mieux ??

Merci à tous pour votre aide.

J'ai eu la préfecture au téléphone, la personne n'a pas été tres aimable et je crains le pire lors
d'un premier rendez vous.

Elle m'a dit qu'il fallait faire les demandes à partir du pays d'origine, ce qui est vrai, mais bon,
tel n'est pas le cas.

Merci à tous

Serge

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **21:04**

Si vous n'êtes pas Français, ni d'une nationalité de l'UE, elle doit rentrer pour que vous
fassiez la demande de regroupement familial

Par **sergio93**, le **02/08/2011** à **21:31**

Je suis français

Ma femme est d'origine asiatique. Pour l'instant, tout est légal.

J'aimerais juste que ca le reste. Elle aura 7 mois de grossesse, mariee avec un français, je ne pense pas qu'elle soit expulsable mais j'aimerais trouver la bonne solution à la préfecture.

Merci à tous de vos conseils

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **21:59**

Mais pourquoi ne l'avez-vous pas fait venir avec un visa long séjour comme vous en aviez le droit ?

Vous n'avez pas fait transcrire votre mariage en France ?

Par **sergio93**, le **02/08/2011** à **23:13**

Le mariage a été en France. excusez moi de ne pas l'avoir dit avant.

avez vous une solution ??

Merci

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **23:41**

Est-elle entrée légalement en France ? ça c'est oui

Pouvez-vous prouver plus de 6 mois de vie commune (avant ou après le mariage, y compris dans son pays) ?

Pensez à reconnaître prénatalement votre enfant dès maintenant, ça sera utile si elle se fait arrêter pour faire un recours contre l'expulsion.

Par **sergio93**, le **03/08/2011** à **00:24**

non. elle est là depuis le 1er juin (attestation d'accueil). ca fait 3 ans qu'on se connait et à raison de 20 jours à chaque fois pour chaque voyage, ca ne fait pas le compte.

par défaut, ils renouvelleront son visa touristique ??

A la fin, on sera bien à 6 mois de toute facon...

qu'en pensez vous ??

Par **Domil**, le **03/08/2011** à **00:52**

Deux possibilités

- Un conjoint étranger de Français qui est entré légalement en France et qui peut prouver 6 mois de vie commune (bail aux deux noms, factures aux deux noms, même domiciliation bancaire etc.), peut obtenir son visa long séjour "conjoint de Français" en Préfecture, puis sa carte temporaire de séjour d'un an.
- Un parent d'enfant français a droit, sans visa long séjour, à une carte temporaire de séjour, à condition qu'elle prouve participer à l'éducation et l'entretien de l'enfant depuis sa naissance ou depuis 2 ans

Le problème est qu'il va y avoir un temps où elle sera en situation irrégulière.

Pas sur d'obtenir un prolongement du visa court séjour et s'il est refusé, elle risque de recevoir un OQTF

Par **sergio93**, le **03/08/2011** à **09:25**

Merci pour la clarté de la réponse.

Effectivement, par rapport au temps de latence de la préfecture, je vais faire reconnaître ma petite fille qui n'est pas encore née.

Par **va kia**, le **06/08/2011** à **01:35**

Bonsoir,

Je suis de nationalité française, ma femme est chinoise, on a eu 2 enfants naturalisés français. Cela fait 3 ans qu'on est marié, elle a eu droit à 3 cst (carte de séjour temporaire), elle a signé le contrat d'insertion à l'ofii, aujourd'hui la préfecture refuse de lui faire une carte de résident pour motif: elle a signature chinoise et non française, et pour la préfecture c'est une preuve de non intégration.

Ma question est la suivante: Est ce que la préfecture a le droit d'exiger cela à ma femme sachant qu'elle a remplis tous les critères que l'état exige?

Par **Domil**, le **06/08/2011** à **02:01**

[citation]Je suis de nationalité française, ma femme est chinoise, on a eu 2 enfants naturalisés français.[/citation] ??? comment se fait-il que vos enfants n'aient pas été français de

naissance ???

[citation]elle a signature chinoise et non française, et pour la préfecture c'est une preuve de non intégration.

Ma question est la suivante: Est ce que la préfecture a le droit d'exigé cela à ma femme sachant qu'elle a remplis tous les critères que l'état exige?[/citation]est-ce que ça ne serait pas plus simple qu'elle change de signature ?

Par **va kia**, le **06/08/2011 à 14:41**

le probleme est que sur son passeport c'est une signature chinoise, et depuis 3 ans elle a tjrs fait la meme signature. Du jour au lendemain la préfecture lui dit non

Par **Domil**, le **06/08/2011 à 14:45**

Le changement c'est qu'elle demande une carte de résident et non une carte temporaire de séjour.

Je ne sais pas s'ils ont raison, mais souvent le plus rapide c'est de se plier à ce type de caprices.

Par **sergio93**, le **13/08/2011 à 10:58**

Bonjour,

Je reviens sur la situation de ma femme.

Nous avons donc opté et pris le risque qu'elle soit irrégulière en attendant la naissance de ma fille.

Néanmoins, après la naissance... la préfecture peut elle lui dire : "vous êtes en situation irrégulière même entrée légalement en France. Pour le regroupement familial, repartez dans votre pays et refaites les démarches".

Par expérience, la préfecture a t elle le droit de le faire ??

Si oui, cela veut dire quand même qu'étant illégal, pour quitter le territoire français, elle aura contre elle une procédure administrative, donc liste noire à la préfecture donc des démarches pas avant 2 ans.

Est ce plausible ??

Pour rappel, je me suis marié en France, je suis français. elle est enceinte de 6 mois, à la fin de son visa touristique, elle aura 7 mois.

Merci par avance pour votre réponse.

Par **tonio611**, le **21/05/2013** à **00:39**

Bonjour,

avez-vous trouvé une solution? Je suis dans le même cas que vous.

Cdlt.

Par **tonio611**, le **21/05/2013** à **00:40**

Bonjour,

avez-vous trouvé une solution? Je suis dans le même cas que vous.

Cdlt.

Par **sergio93**, le **14/06/2013** à **11:49**

Bonjour Tonio611,

Pour répondre à votre question. Ce fut un parcours de combattant avec la peur au ventre.

La préfecture a finalement régularisé ma femme en avril 2012 (récepissé en janvier 2012 de 3 mois). Le cout total de cette régularisation a été de 700 € (énorme mais bon...).

Le fait que ma fille soit née en France, a donc protégé ma femme et la préfecture a suivi la loi française. J'ai eu toutes les garanties, donné tous les papiers (et il y en avait). Aujourd'hui, elle a eu son renouvellement d'un an. Il faudra recommencer en septembre prochain la même procédure.

Mon cas n'est pas à conseiller. J'ai pris le risque mais cela aurait pu mal se passer. L'OFII a déjà refusé des dossiers de ce genre. Ai je eu une chance inouïe ? je ne le saurais probablement jamais. Pour la carte de 10 ans à venir, sans doute qu'on ne l'aura pas de sitôt vu qu'elle a été irrégulière même pour quelques mois.

Par **Over**, le **21/09/2013** à **21:32**

Bonjour,

Concernant, mon cas ma compagne attend un bébé de moi.D'abord je suis entrée en france avec un visa schengen long séjour delivré par l'ambassade de la finlande.Nous avons déjà fait la déclaration de grossesse.Aussi, ma compagne est de nationalité française. Vu que mon visa va expiré bientôt, je voudrais avoir des conseils concernant la voie à suivre pour une

éventuelle régularisation...Merci

Par **lyladu84**, le **26/12/2013 à 00:11**

je suis ds le mm cas aidez moi svp

Par **chee**, le **10/08/2014 à 14:37**

Bonjour,

J'ai un problème, mon enfant est née en France elle totalisera 1 an le 28 août, moi je vie en Afrique, est-il possible que je profit d'un visa française ? Sa mère à un document d'un an renouvelable

Merci pour vos aides.

Par **audrey30**, le **14/08/2014 à 18:48**

salut

je suis ivoirienne pacsée avec un français on s est pacsé au maroc il y a 7mois.on est venu en france il y a 2semaines pour visiter ma belle mere et lui presenter la petite qui est née seulement je ne veux plus retourner au maroc "car mon partenaire ne travaille plus je fais vivre la maison je paye les facture je nourit bébé bref pour vous dire combien de fois c est difficil "on doit encore de l'argent à la clinique où j ai accoucher" heureusement que le voyage france maroc c est pas cher car une fois de plus on ne serait pas venu ici si j avais pas payer.sans compter le racisme antinoire au maroc .bref je ne veux plus retourner làbas.ma question est de savoir si mon compagnon veut s enteter à y retourner peut il m'obliger à le faire?est ce que je peux avoir une carte de sejour et apres combien de temps? j aime mon conjoint mais seulement la charge est trop lourde pour moi.que faire aidez moi.....

Par **domat**, le **14/08/2014 à 19:54**

bjr,

je suppose que vous vous êtes pacsés dans un consulat de france puisque le pacs est contraire aux lois marocaines.

vous pouvez très facilement rompre votre pacs mais vous ne pourrez pas rester en france. le pacs n'est qu'un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour en france, il faut au moins une durée d'un an de pacs pour obtenir un titre de séjour.

cdt

Par **audrey30**, le **16/08/2014 à 00:14**

oui je sais domat pour le pacse ce que je voudrai savoir est ce que je peux demander un titre de sejour pour un an parent d enfant français vu qu on a une fille ?
merci

Par **amisauxerre**, le **30/11/2014 à 16:33**

Bjr et bsr jai une femme francaise je suis etranger elle attend un enfant je suis en sutuation irregulier comment faire pour me regulariser sur le teritoire mrci a vous

Par **amisauxerre**, le **30/11/2014 à 16:40**

Bjr et bsr jai une femme francaise je suis etranger elle attend un enfant je suis en sutuation irregulier comment faire pour me regulariser sur le teritoire mrci a vous

Par **amisauxerre**, le **30/11/2014 à 16:41**

Bjr et bsr jai une femme francaise je suis etranger elle attend un enfant je suis en sutuation irregulier comment faire pour me regulariser sur le teritoire mrci a vous

Par **abdelIII**, le **19/02/2015 à 14:35**

Bonjour. Je suis d'origine tunisien qui travail en France , j'ai des papiers , passeport... J'ai ma femme qui est venue grâce à un visa de 3 mois et elle étaitben enceite de 8 mois. Elle est venue en décembre 2014 et le 11 février 2015 elle à donner naissance a un enfant en France. Je voudrais savoir s'il y a un moyen pour qu' elle puisse avoir la cartes séjour (les papiers vue que son enfant est né en français) comme moi. Merci d'y répondre Cordialement

Par **adeka**, le **18/10/2015 à 14:40**

bonjour mariée en cote d'ivoire je suis venu en france pour des raisons professionnelles avec un visa de cour séjour et jai eu une aventure avec un ex petit ami français marié en france et il se trouve que je suis enceinte d'un mois et mon visa expire dans un mois je ne peux octroyer cette grossesse à mon mari mais je voudrai savoir comment régulariser ma situation en France vu que retourner dans mn pays avec cette grossesse serai fort humiliant pour mon mari et ma famille. je vous prie de me conseiller dans cette régularisation. merci

Par **lovers**, le **19/10/2015 à 23:53**

bonsoir je suis venu en France passant par l'Allemagne j'ai eu un visa court j'ai eu un visa court séjour pour des raisons professionnelles j'ai rencontré une amie d'enfance ici en France avec je suis sorti et à présent elle est enceinte de moi elle n'est pas Française mais a une carte de 10 ans que faire pour régulariser ma situation ?

Par **minx**, le **01/02/2016** à **14:20**

Bonjour je suis mère d'une petite fille de 2ans et demi dont le père est français. Son père a fait la reconnaissance elle vient d'avoir son extrait de naissance français, et mon compagnon a reçu le livret familial. Ma question c'est puis-je faire la demande d'un visa long séjour pour aller en France avec ma fille et quels sont les justificatifs à fournir pour prouver que je prends soin de ma fille.

Par **Biboh**, le **20/03/2016** à **19:05**

Bonjour je suis algérienne je suis rentrée en France 3 décembre 2012 avec un visa C on a un livre de famille algérienne Ma Femme a une carte résidence 10 ans on a un enfant il est né ici sur le territoire français il a 3 ans le mois de septembre prochain il sera au maternelle Ma Femme elle a un contrat de travail CDI des fiches de paye plus que le SMIC on a un logement de 40 mètres carrés le contrat de location de logement et les sur mon nom et ma femme on a un compte bancaire ensemble je suis déclarer aux impôts j'ai aussi une promesse d'embauche toute façon j'ai tout les preuve et je suis à jour avec tout les documents qui concerne ma situation actuellement s'il vous plaît je voudrais bien savoir comment je fais pour les démarches de ma régularisation est-ce que il y a une possibilité par le regroupement familial sur place où j'attends le temps 5 ans de présence sur le territoire et merci pour la réponse

Par **Cidony**, le **03/11/2016** à **00:06**

Bonsoir, je suis français, je suis marié depuis 3 ans avec ma femme entrer irrégulièrement en France, la préfecture et le tribunal administratif lui ont adresser un oqtf, il y a 1 an et demi a notre demande de titre de séjour ma femme pour sa sécurité dans sa famille au pays et surtout par peur de se retrouver bloquer par l'ambassade de France au Cameroun a fuis la décision avec mon accord. Aujourd'hui hui mon épouse est enceinte de 3 mois de mon enfants donc d'un enfant français sur le sol français, cette nouvelle situation me permet elle de faire une nouvelle demande de titre de séjour vie privée familiale .

Par **mimarirose**, le **21/09/2017** à **12:03**

bonjour;

je suis algérienne je compte y aller en france avec un visa touristique pour accoucher.

svp dites moi si mon enfant aura tous ces droits et est ce que je pourrai avoir une carte séjour